

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2025-2026



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°23 - publié le 28 janvier 2026



LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



LE DÉPARTEMENT

Ardèche⁰⁷
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES RÈGLEMENTS PROCÈS-VERBAL N° 13

REUNION DU 13/01/2026 et du 27/01/2026

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Bruno COURTHIAL, Jean Marie PION, Marie Noelle FLANDIN, Pierre FAURIE
e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

RECTIFICATIF AU DOSSIER N° 32 PV N° 12 DU 13/01/2026

Match n°53739113, FC Bourg les Valence 1 / Ent. Usvj Fcv 1 , U 15 D2 poule B du 14/12/2025

Il y a :

Fc Bourg les Valence 1: 3 points ; 3 buts
Ent.Usvj/Fcv1: -(moins) 2 points ; 0but

Il faut:

Fc Bourg les Valence 1: - (moins) 2 points ; 0 but
Ent. Usvj / Fcv 1 : 3 points ; 3 buts

DOSSIER N° 34

Match n° 54841807, US Vallée du Jabron 3 / US Rochemaure 2, Seniors D5 poule E du 21/12/2025

Demande d'évocation du club de US Rochemaure concernant la qualification et/ou la participation du joueur FIKRI Anas licence n° 2546509421 du club US Vallée du Jabron, ce joueur était en état de suspension à la date du match ci-dessus.

Considérant que la commission a pris connaissance de la demande d'évocation par courrier électronique du club US Rochemaure le 21/12/2025 pour la dire recevable.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club de US Vallée du Jabron le 13/01/2026 qui nous fait part de ses remarques.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.

Considérant que le joueur FIKRI Anas licence n° 2546509421 était sur le coup d'une suspension de 1 match ferme avec date de prise d'effet le 08/12/2025.



Considérant qu'entre le 08/12/2025, date d'effet de la sanction et le 21/12/2025 date de la rencontre qu'il a disputée contre l'US Rochemaure, l'équipe de l'US Vallée du Jabron n'a disputé aucun match.

Considérant que l'article 123 des Réglements Sportifs du District prévoit que :

- La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'il en résulte que le joueur FIKRI Anas licence n° 2546509421 n'avait purgé aucun match avec l'équipe de son club engagé en championnat Seniors D5, jour où il a participé à la rencontre du 21/12/2025 face à l'équipe de l'US Rochemaure.

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne **match perdu par pénalité à l'équipe l'US Vallée du Jabron** pour en reporter le gain à l'équipe de l'US Rochemaure.

En application des articles 16 des Règlements du District :

US Vallée du Jabron 3 : - (moins) 2 points ; 0 but

US Rochemaure 2 : 3 points ; 3 buts

Le club de l'US Vallée du Jabron est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que le joueur FIKRI Anas licence n° 2546509421 a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 02/02/2026** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

L'éducateur **CHARDON Bruno licence n° 2520636423** est suspendu de 4 matchs fermes de toute fonction officielle avec date **d'effet le 02/02/2026** conformément à l'article 132 des Règlements du District.

Dossier transmis à la commission des compétitions aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 35

Match n° US 2 Vallons 1 / AS Cançoise Villevocance 2 , Seniors D5 poule B du 21/12/2025

Demande d'évocation du club de US 2 Vallons par courriel du 22/12/2025 sur la participation du joueur PLENET Kilian licence n° 2546097204 de AS Cançoise Villevocance, au motif suivant :

« Ce joueur était en état de suspension d'un match ferme suite à 3 avertissements avec date d'effet le 08/12/2025. Ce joueur a même participé à la rencontre de l'équipe Seniors 3 de L'AS cançoise Villevocance du 14/12/2025.



Considérant que la commission a pris connaissance de la demande d'évocation par courrier électronique du club de l'US 2 Vallons le 22/12/2025 pour la dire recevable.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club de l'AS Cançoise Villevocance en date du 13/01/2026 qui ne nous a fait part de ses remarques.

Considérant que le joueur PLENET Kilian licence n° 2546097204 a écopé de 1 match de suspension avec la date d'effet le 08/12/2025 était donc suspendu lors du match suivant opposant l'équipe de l'AS Cançoise Villevocance 3 à l'équipe de Foot Mt Pilat 3 seniors D5 poule A du 13/12/2025.

Considérant que le joueur était inscrit sur la feuille de match AS Cançoise Villevocance 3 / Foot Mt Pilat 3 seniors D5 poule A du 13/12/2025.

Attendu que le club de Villevocance nous a fait parvenir les courriels certifiant la non-participation du joueur **PLENET Kilian licence n° 2546097204** au match AS Cançoise Villevocance 3 / Foot Mt Pilat 3 seniors D5 poule A du 13/12/2025, il y eu une erreur de la part du dirigeant qui a établi la feuille de match, il s'agissait de **PLENET Ryan licence n° 2546901478** qui a pris part à la rencontre sus-citée.

Attendu que ces affirmations ont été confirmées par courriels émanant de :

PLENET Kilian licence n° 2546097204, mail du 19/01/2026

PLENET Ryan licence n° 2546901478, mail du 22/01/2026

CABRERO Willie licence n° 2508661794 arbitre de la rencontre, mail du 23/01/2026

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F., pour l'appréciation des faits, les déclarations d'un arbitre doivent être retenues jusqu'à preuve du contraire.

Par ces motifs, la Commission des Règlements rejette la demande de l'US 2 Vallons et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain ;

DOSSIER N° 36

Match n° 53411630, St Paul 3 Chateaux 1 / Roussas AS 1, Seniors D3 poule D du 21/12/2012 (match non joué)

Suite au dossier transmis de la commission des compétitions Seniors (PV n° 09 réunion du 31/12/2025) concernant le match sus-cité n'a pas été joué le 21/12/2025 suite à un arrêté municipal sur le terrain de St Paul les 3 Châteaux. Cet arrêté est consécutif au premier match initialement programmé le 07/12/2025.

Considérant conformément à l'article 72 des règlements sportifs du District, « **Dispositions à prendre par les clubs suite à une remise de match** » il est écrit :

1. Sauf décision contraire de la commission concernée, ces matchs devront se jouer le premier week-end laissé libre au calendrier.

2. Aux nouvelles dates, si, pour les mêmes raisons d'impraticabilité que ci-avant, le déroulement de ces rencontres était compromis, les clubs recevant devront :

- Trouver un terrain de repli et être en mesure de justifier des démarches effectuées à cet effet, si nécessaire,*
- Si un terrain de repli n'est pas trouvé, l'ordre des rencontres sera automatiquement*



inversé même s'il s'agit du match retour du championnat ou d'un match de coupe.

Considérant que le club de St Paul les 3 Châteaux dans son courriel du 17/01/2026 justifie les démarches pour trouver un terrain de repli se sont avérées infructueuses, les conditions météorologiques de la semaine précédente ayant rendu impraticable l'utilisation des terrains de football dans la région, il en a été de même pour le terrain de l'équipe adverse de Roussas.

Pour ces motifs dont le club de St Paul les 3 Châteaux, malgré ses recherches n'a pas pu trouver un terrain de repli, **la commission des règlements dit que le match doit être remis.**

Dossier transmis à la commission des compétitions pour programmation.

TRESORERIE –

Réunion du 27 Janvier 2026

Relevé n°2 – Saison 2025/2026

- Le club de **FC MAHORAIS** (affiliation 580707), débiteur envers le District Drôme Ardèche pour le relevé numéro 2 du 10 novembre 2025 n'a pas régularisé sa situation financière dans le délai de 15 jours suivant la relance amiable qui leur a été adressée conformément aux articles 113 et 114 des Règlement Sportifs du District D/A est sanctionné d'un retrait de **4 points** au classement du championnat du District . Toutefois s'agissant du premier manquement de la saison, le retrait prononcé est assorti du sursis. La sanction s'applique à l'équipe évoluant au niveau le plus élevé du championnat du District.
- Le club de **ACADEMIE DE FOOT DE YACOUB** (affiliation 581941) débiteur du relevé numéro 2 du 10 novembre 2025 n'a pas régularisé sa financière dans le délai de 15 jours suivant la relance amiable conformément aux articles 113 et 114 des Règlement Sportifs du District D/A, il est sanctionné d'un **retrait de 4 points** au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé du championnat du District.

En outre le club de l'**ACADEMIE DE FOOT DE YACOUB** a déjà été sanctionnée, pour un motif identique, d'un retrait de 4 points assorti du sursis au titre du relevé précédent du 10 septembre 2025 (voir PV n° 06 de la Commission des Règlements publié le 05/11/2025). Le nouveau manquement commis entraîne la perte du bénéfice du sursis qui lui avait été alors accordé.

En conséquence, le club se trouve pénalisé d'un **retrait total de 8 points** au classement du championnat du District lequel s'applique à l'équipe évoluant au niveau le plus élevé du championnat du District.

Dossier transmis à la commission des compétition jeunes

Le Président
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Bruno Courthial



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion du 26/01/2026

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Rappel : la non-utilisation de la FMI ou l'envoi de la feuille de Match après le lundi 12h , entraîne une amende de 25€.

La commission informe tous les Clubs que lors de mails à destination de la commission Séniors, seuls les mails générés par la boite mail officielle du Club seront pris en compte.

Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal

Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME

Responsable coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Djamel DJEDOU

Responsable délégation : Éric THIVOLLE

Responsable vétérans : FOUYAT Camille

COUPES

Le 1/8^{ème} de finale des coupes X.BOUVIER et René GIRAUD se dérouleront les 21 et 22 février 2026.

Le tirage au sort des 1/8^{ème} de finale a été effectué au siège du District par Elodie MASSELOT et Djamel DJEDOU.

Les rencontres sont en ligne et devront obligatoirement se jouer.

Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Depuis le **jeudi 04 septembre** des modifications ont eu lieu pour la catégorie vétérans. L'intégralité des clubs ont reçu sur leur boite mail officielle un visuel faisant mention des modifications. Merci d'en prendre connaissance puisqu'elles sont effectives depuis la première journée de championnat.

Si vos équipes ne peuvent effectuer une rencontre elles doivent obligatoirement prendre contact avec la responsable de la catégorie pour l'accord ou le refus du report. Dans tous les cas, c'est la première date disponible sur le calendrier sportif qui sera utilisée pour reporter une rencontre.



En cas d'intempérie il est obligatoire de fournir un arrêté municipal valable.

L'envoi de la FMI est obligatoire. A défaut une feuille de match papier devra être faite pour palier à ce manque. Cette dernière devra être envoyée avant le lundi 17h00 sur la boîte officielle de la commission compétition séniors.

Les dates de la Coupe Vétérans seront les suivantes (sauf si besoin de modification) :

- Vendredi 17 septembre
- Vendredi 12 décembre
- Vendredi 30 janvier 2026
- Vendredi 20 mars 2026 (1/4 de finale)
- Vendredi 08 mai 2026 (1/2 finale)

A noter pour la saison 2025/2026 :

- Concernant les demandes de changements d'horaire nous vous rappelons que des horaires légaux ont été mis en place. Par conséquent pour toutes les demandes concernant l'horaire de 18h00 vous devez obligatoirement faire la demande via votre espace compétition officielle sur Footclub. Cette demande devra être faite dans les délais impartis et acceptée par le club adverse. Les 2 clubs devront confirmer la demande de modification par mail à la commission séniors.
- Par rapport à la diffusion des futurs calendriers, il est possible que vos équipes ne soient pas automatiquement jumelées indépendant de notre volonté, à cause du système informatique. Nous vous invitons à faire des demandes de modification pour inverser les rencontres. La demande sera acceptée si elle est faite dans les délais et que le club adverse accepte cette inversion.



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°25

Réunion électronique du 26/ 01 / 2026

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, GAYFFIER Ludovic, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.
Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

REGLES DE NOMMAGE DES OBJETS DES MESSAGES :

Objet : CAT-Compétition (Coupe ou championnat, on indiquera le niveau et poule) Date Match N°xxxxxxxx – Equipes.

Exemples :

Objet : U15 Coupe PESTRE Tour 1 du 19/10/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

Objet : U15 D2 Poule B du 08/11/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.



Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel :

Les tournois ou rencontres organisés avec des équipes étrangères doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue (conformément à l'article 176 des Règlements Généraux).

Cette procédure s'applique également aux clubs invités à participer à des tournois ou des rencontres à l'étranger (conformément à l'article 179 des Règlements Généraux).

Demandes autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se référeront aux documents en ligne :



DECLARATION :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf>

REFERENCES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf>

TOURNOIS AUTORISES :

RC MAUVES :

U13 le 20 Juin 2026 (Rectificatif).

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

AGENDA FOOT ANIMATION :

Les planifications actuellement en ligne sont susceptibles d'évolution, compte tenu des demandes de modifications traitées durant la période courant jusqu'à 30 Janvier 2026. La mise à jour se fait en temps réel merci de le consulter le mardi avant chaque plateau (retrait ou ajout d'équipe, changement de lieu de plateau, modification d'horaire après accord de l'ensemble des clubs).

Prochains Plateaux : Samedi 28 Février 2026 à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

AGENDA FOOT ANIMATION :

Les planifications actuellement en ligne sont susceptibles d'évolution, compte tenu des demandes de modifications traitées durant la période courant jusqu'à 30 Janvier 2026. La mise à jour se fait en temps réel merci de le consulter le mardi avant chaque plateau (retrait ou ajout d'équipe, changement de lieu de plateau, modification d'horaire après accord de l'ensemble des clubs).

Prochains Plateaux : Samedi 28 Février 2026 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

Pour la Phase Printemps les plateaux U11 seront gérés par l'application FAL, à l'identique des catégories U7 et U9.



Prochains Plateaux : Samedi 28 Février 2026 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (**joignable hors horaires de bureau**)
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Calendriers Coupes U13 :

FESTIVAL PITCH U13 : ½ finales le 28/02/2026 (Les clubs retenus pour le CRITERIUM anticiperont au 31 Janvier 2026). Finales départementales le 28/03 2026.

Coupe Koesio Charles André : Tour 3 le 24/01/2026, Tour 4 le 28/02/2026. Tour 5 le 28/03/2026. ½ finales le 16/05/2026. Finale le 13/06/2026.

Suite aux arrêtés municipaux, les plateaux de Coupe de HAUTERIVES, MALISSARD et St JUST St MARCEL sont reportés au 31/01/2026. En conséquence les rencontres de championnats de l'ensemble des participants, prévues initialement le 31/01/2026 sont reportées au 14/03/2026.

U13 CRITERIUM LAURA FOOT

Suite à décision du Conseil de Ligue, le club ASF PIERRELATTE remplace le club MONTELIMAR FC pour la compétition CRITERIUM U13.

U13 2é Phase :

Les calendriers de la 2é phase sont en ligne.

U13D6 Poule 6 : Compte tenu du nombre d'équipes réduit à 6, un nouveau calendrier sur 10 journées est en ligne.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupe JP QUINTIN :

1/8é de finales programmées le 25/01/2026. Le tirage est en ligne.

1/4 de finales programmées le 05/04/2026.

1/2 de finales programmées le 19/04/2026.

Finale le 13/06/2026 ou 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

A noter : A compter des ¼ de finales, 3 arbitres seront désignés sur les rencontres.

Coupe Gilbert PESTRE :

Tour de cadrage :

AS PIERRELATTE – ES MALISSARD du 18/01/2026 :

- Cette rencontre reprogrammée le 08/02/2026.
- Le vainqueur de cette rencontre jouera contre LARANGE SERVES le 01/03/2026 (ordre à déterminer).



1/4 de finales programmées le 05/04/2026.

1/2 de finales programmées le 19/04/2026.

Finale le 13/06/2026 ou 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

A noter : A compter des ¼ de finales, 3 arbitres seront désignés sur les rencontres.

U15D3, U15 D4 et U15 D5 :

Les calendriers sont en ligne.

A noter, le niveau U15D5 comporte 3 poules de 8 équipes et une poule de 10 équipes, intégrations de JS LIVRON 2 en Poule C et US BAS VIVARAIS 2 dans la poule D (selon un calendrier spécifique).

U15 D5 Poule A:

Forfait Général : FC RAMBERTOIS 2.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

Coupe VIVIER BOUDRIER :

2ème tour :

Ent S CHOMERAC - AS ST MARCELLOISE 1 du 17/01/2026.

- Cette rencontre reprogrammée le 28/01/2026.

- Le vainqueur de cette rencontre jouera contre FC MUZOLAIS le 21/02/2026 (ordre à déterminer).

1/8é de finales programmées le 24/01/2026.

Les rencontres suivantes sont programmées le 07/02/2026 :

GFHT – FC EYRIEUX EMBROYE,

Ent NORD DROME – BREN FC.

1/4 de finales programmées le 04/04/2026.

1/2 de finales programmées le 18/04/2026.

Finale le 13/06/2026 ou 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

A noter : A compter des ¼ de finales, 3 arbitres seront désignés sur les rencontres.

CHAMPIONNAT :

L'équipe qui a déclaré « Forfait » lors d'une rencontre « aller », se déplacera automatiquement lors de la rencontre « retour », conformément à l'article 82 des règlements sportifs.



U17 D2 :

Poule A – Rencontres du 15/11/2025 :

GF HERMITAGE TOURNON / FOOT MONT PILAT est reportée au 21/02/2026 (Rectificatif)

U17 D3 et D4 :

IMPORTANT : Les trois poules (10 équipes) du niveau D3 et les trois poules (2 poules à 10 et 1 poules à 8) niveau D4 sont en ligne. A noter l'inscription d'une 2 ème équipe FC MONTELIMAR, en D4.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

U20 - Coupe G. ETIENNE : Le tirage 1/8é de finales programmées le 24/01/2026 est en ligne.

1/4 de finales programmées le 04/04/2026.

1/2 de finales programmées le 18/04/2026.

Finale le 13/06/2026 ou 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

A noter : A compter des ¼ de finales, 3 arbitres seront désignés sur les rencontres.

CHAMPIONNAT :

L'équipe qui a déclaré « Forfait » lors d'une rencontre « aller », se déplacera automatiquement lors de la rencontre « retour », conformément à l'article 82 des règlements sportifs.

Informations U20D1 :

Les clubs sont priés de prendre en compte l'information ci-dessous :

Entente US DAVEZIEUX – ES BOULIEU, Entente US MONTELIER -FC CHABEUIL, Entente AS BERG HELVIE - OL RUOMS :

Toutes les rencontres de ces équipes seront désormais rétablies dans l'application pour la gestion des compétitions. Les FMI sont applicables pour toutes les rencontres de ces ententes.

U20D2 :

RAS.



COMMISSION DES NOUVELLES PRATIQUES

PROCÈS-VERBAL N°04

Mail : claude.bresson26@orange.fr

FOOT DIVERSIFIE

Championnat :

Le calendrier est très compliqué à mettre à jour. Nous souhaitons que les équipes fassent le maximum pour jouer les rencontres aux dates programmées. Nous ne pourrons plus reporter les rencontres de certaines équipes.

Coupe Paul GATAUD :

Le tirage des quarts de finale est en ligne. Les tirages des demi-finales seront effectués lors de la soirée tirage de coupe, le 19 mars.

FOOT EN MARCHANT

CALENDRIERS : Un challenge FOOT EN MARCHANT se déroule. Il n'est plus possible de s'inscrire

FUTSAL

Championnat FUTSAL Départemental :

La phase des journées départementale est terminée.

La finale U17G se jouera le mercredi 28 janvier à MOURS. L'équipe 1^{ère} sera qualifiée pour la compétition régionale qui se déroulera en Février 2026.

U17 - NORD	
Ent S NORD ROME	1 er
US DAVEZIEUX VIDALON	2 ème
U17 - CENTRE	
GF HERMITAGE TOURNON	1 er
AS DONATIENNE	2 ème
U17 - SUD	
Ent CREST AOUSTE	1 er
ES BEAUMONTELEGGER	2 ème

Les finales U11G, U13G et U15 G se joueront le samedi 21 février à BOURG DE PEAGE.

U 15 - NORD	
	1 er
	2 ème



U15 - CENTRE

	1 er
	2 ème
U15 - SUD	
	1 er
	2 ème

U13 - NORD

	1 er
	2 ème
U13 - CENTRE	
	1 er
	2 ème
U13 - SUD	
	1 er
	2 ème

U11 - NORD

	1 er
	2 ème
U11 - CENTRE	
	1 er
	2 ème
U11 - SUD	
	1 er
	2 ème

Coupe Jean-Pierre VAUX

Concernant les féminines, la compétition s'est jouée le 18 janvier 2026 (Coupe Jean-Pierre VAUX). L'équipe de RHONE CRUSSOL FOOT 07 s'est imposée en finale contre HOSTUN. Elle représentera le District lors de la finale régionale.

La journée découverte du 17 janvier a été annulée.



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 23

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 31/01/2026 & 01/02/2026

Pour tout problème lié à l'arbitrage, la Commission d'Arbitrage vous informe que à compter du samedi matin, une seule personne de permanence est à contacter :

- **BRUNEL Nicolas**
06 70 31 54 43

⚠️ Consigne importante :
Merci de contacter uniquement la personne de permanence et non votre désignateur.

CONTACT COMMISSION EN ARBITRAGE

La Commission d'Arbitrage vous informe que, pour tout contact, qu'il concerne les arbitres ou les clubs, une seule adresse mail est à utiliser :

✉️ arbitres@drome-ardeche.fff.fr

DATES FIA 2025/2026

La dernière session de formation des arbitres (adultes et jeunes) se déroulera au siège du district :

101 rue du 8 Mai 1945
07500 Guilherand-Granges

📅 Dates de la formation

- Lundi 16 février 2026 de 8h à 18h
- Mercredi 18 février 2026 de 8h à 18h
- Jeudi 19 février 2026 de 8h à 18h
- Samedi 28 février (séance administrative obligatoire) de 13h30 à 17h30

ℹ️ Modalités

- Formation organisée en **externat**
- Les **modalités d'inscription** ainsi que les informations pratiques seront précisées lors de votre inscription via la Ligue et le Portail Club.



COORDONNEES ARBITRES

La Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) rappelle que toute modification de votre numéro de téléphone ou de votre adresse e-mail doit impérativement être communiquée dans les plus brefs délais.

Cette information doit être transmise **exclusivement par courriel** à l'adresse officielle suivante :

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous remercions par avance pour **votre diligence et votre coopération**, indispensables au bon fonctionnement de l'arbitrage départemental.

RIB ARBITRES MANQUANTS

Les arbitres cités ci-dessous sont priés de **transmettre leur RIB COMPLET, en format PDF avec le code BIC, votre nom et le nom de la banque**, par courriel à l'adresse suivante **avant le lundi 02 Février 2026**

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Comme évoqué lors des FIA ou en Assemblée Générale, le **paiement des arbitres par le DDAF est appelé à se développer**.

Il est donc **primordial d'anticiper cette évolution** en veillant à la **mise à jour rapide de votre situation administrative**.

La Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) compte sur votre réactivité et votre coopération.

- ABBOUTI Youssef
- AHAMADI Danezi
- AHAMADI SAIDI Zakaria
- AMROUNE Samir
- BELCAID Akrame
- BELKACEM Ilies
- BENARBIA Mouloud
- BOURAYA Yanis
- CARP Vasile Dorel
- CELLIER Tao
- CLOZEL Evan
- DARCY Anthony
- DELATTRE Andy
- DESILE Mickaël
- DOUDOUX Vincent
- FLORES Quentin
- FOURNIER Thibaut
- FRAISSE Sacha
- GALOYAN Youri
- GERENTE Mathias
- GONCALVES Yoann
- GUILHOT Thomas
- KHALDI Kamal
- LEFEBURE Stéphane
- LEFORESTIER Engy
- LESTURGEZ Joël
- MADDOUN Sami
- MAILLARD Nicolas
- MELLOUKI Marwan
- MOUSTIER Benjamin
- MULTON Shawn
- MURJAS Franck
- NACER Zakaria
- PERRETTE Lorenzo
- POLATOGLU Talip
- PRUVOST Yoan
- QOTAIBAH Oussama
- QUINQUETON Théo
- RGHIOUI Askandaria
- ROBERT Arthur
- ROCHE Enzo
- SAADNIA Ouassim
- SMAALA Yasser
- SUIVIO Léonis
- TOUZOUTI Zakaria



CALENDRIER TECHNIQUE SAISON 2025/2026

Dates	Intitulé	Lieu	Horaires
JANVIER			
Samedi 31	Recyclage JAD	Guilherand Granges (DDAF)	8:00 – 13:00
Samedi 31	FIA (Séance 7)	Guilherand Granges (DDAF)	13:30 – 17:30
FÉVRIER			
Samedi 7	Recyclage D4	Guilherand Granges (DDAF)	8:00 – 13:00
Lundi 16	FIA (Jour 1)	Guilherand Granges (DDAF)	8:00 – 18:00
Mercredi 18	FIA (Jour 2)	Guilherand Granges (DDAF)	8:00 – 18:00
Jeudi 19	FIA (Jour 3)	Guilherand Granges (DDAF)	8:00 – 18:00
Samedi 28	Recyclage JAD	Guilherand Granges (DDAF)	8:00 – 13:00
Samedi 28	FIA (Séance 7)	Guilherand Granges (DDAF)	13:30 – 17:30
MARS			
Samedi 14	Recyclage (toutes catégories)	Guilherand Granges (DDAF)	8:00 – 13:00
AVRIL			
Vendredi 24	FIA (Séance 8 – Adultes)	Guilherand Granges (DDAF)	19:00 – 23:00
MAI			
Vendredi 22	FIA (Séance 8 – Jeunes)	Guilherand Granges (DDAF)	19:00 – 23:00

Merci d'en prendre note.

RECYCLAGE JEUNES ARBITRES

Les Arbitres JAD 1, JAD2 et JAD 3 et Stagiaires Jeunes sont conviés à leur recyclage annuel.

Date : Samedi 31 Janvier 2026 (**seconde date possible, samedi 28 février 2026**)

Lieu de rendez-vous : Guilherand Granges (Stade des Combes)

Heures : 8h00 – 13h00



Le recyclage commencera sur le terrain puis continuera en salle au siège du District Drôme Ardèche de Football.

Merci de prévoir une tenue sportive (et le nécessaire de toilettes), **vos sifflets et cartons**, ainsi que le matériel de prise de note

Votre présence est obligatoire (Arbitres classés JAD1, JAD2 et JAD3). Si vous êtes en possession d'un Certificat Médical, merci de le transmettre dans les plus brefs délais à la CDA. Un CM dispensant de sport, vous permettra évidemment de ne pas pratiquer, mais votre présence à l'ensemble du recyclage est obligatoire. La CDA vous précisera votre situation au regard du CM fourni. Si vous êtes absent, sans prévenir, un retrait de 10 points sera appliqué à la note « comportement ».

Les sondages sont sur les groupes WhatsApp. Merci de vous positionner obligatoirement à des fins d'organisation.

RECYCLAGE D4

Les Arbitres D4 et Stagiaires Adultes sont conviés à leur recyclage annuel.

Date : Samedi 7 Février 2026

Lieu de rendez-vous : Guilherand Granges (Stade à définir)

Heures : 8h00 – 13h00

Le recyclage commencera sur le terrain puis continuera en salle au siège du District Drôme Ardèche de Football.

Merci de prévoir une tenue sportive (et le nécessaire de toilettes), **vos sifflets et cartons**, ainsi que le matériel de prise de note

Le sondage est sur les groupes WhatsApp. Merci de vous positionner obligatoirement à des fins d'organisation.

Votre présence est obligatoire (Arbitres classés D4). Si vous êtes en possession d'un Certificat Médical, merci de le transmettre dans les plus brefs délais à la CDA. Un CM dispensant de sport, vous permettra évidemment de ne pas pratiquer, mais votre présence à l'ensemble du recyclage est obligatoire. La CDA vous précisera votre situation au regard du CM fourni. Si vous êtes absent, sans prévenir, un retrait de 10 points sera appliqué à la note « comportement ».

Liste des arbitres convoqués :

- | | | |
|------------------|--------------------|---------------------|
| • AATILLAH BILAL | • BANCEL DENIS | • BESSET DAVID |
| • AMAMRA OUSSAMA | • BARBOSA LAURENT | • BILION PHILIPPE |
| • AMEUR ZOUHAIER | • BARD VICTOR | • BOUDELAA MOURAD |
| • AMROUNE SAMIR | • BELKACEM YANIS | • BOURA YSSOUIFI |
| • ANDRE ALISON | • BELKADI MHAED | • CHANEGUIER THOMAS |
| • BADAD AMINE | • BENARBIA MOULoud | • COURBIS AGNES |
| • BAHRI BOUABIB | • BENLABIED YONI | • COURSANGE THIERRY |



- DA SILVA PATRICE
- DEHMANI YANISSE
- DESILE MICKAEL
- DOUDOUX VINCENT
- EL KHADDAR
ABDELAILAH
- EL METTALSSI HAMEZA
- FARGIER MATEO
- FARNIER JEAN
- FOURNIER THIBAUT
- GHARIBIAN STEPHANE
- GONCALVES YOANN
- GOUOT MAXIME
- GUILLARD BENJAMIN
- HARDI OTHMAN
- KHIATI NACER
- LAURENT GILLES
- MEDJAHEDINE
MOHAMED
- MOHAMED HAKIM
- MONBRUNO KINTH
- MZOUGHI MOHAMED
- NAICH MOSTAFA
- PERGE DAVID
- QOTAIBAH OUSSAMA
- RIDA MOHAMED
- RIOUX JEREMY
- SAADNIA OUASSIM
- SALAKA NIHAD
- TREMOUILHAC GUILAIN
- VALENCONY ANDRE
- VERRECCHIA LAURENT
- WADJIB IMRANE
- WEBER STEPHANE
- YANICK NAZMI
- YAPOUDJIAN REMI
- ZAGUIA RIDA

Liste des stagiaires convoqués : (Présence facultative mais souhaitée et conseillée)

- AHAMADI SAIDI Zakaria
- ALI Ismail
- BAGGA Mohamed
- DABOSSI Fadhel
- DARCY Anthony
- EXBRAYAT Patrick
- GORAM Christophe
- IMBERT Julien
- ISARD Sébastien
- LEFEBURE Stéphane
- LESTURGEZ Joël
- MALKIL Kaan
- NOUACH Zakariya
- PURSON Lucas
- STAELMANN Bathias
- TEBESSI Quentin

RATTRAPAGE RECYCLAGE TOUTES CATÉGORIES

Les arbitres absents à la date initiale de leur recyclage sont conviés au rattrapage.

Date : Samedi 14 Mars 2026

Lieu de rendez-vous : Guilherand-Granges (Stade à définir)

Heures : 8h00 – 13h00

Le recyclage commencera sur le terrain puis continuera en salle au siège du District Drôme Ardèche de Football.

Merci de prévoir une tenue sportive (et le nécessaire de toilettes), **vos sifflets et cartons**, ainsi que le matériel de prise de note

Votre présence est obligatoire. Si vous êtes en possession d'un Certificat Médical, merci de le transmettre dans les plus brefs délais à la CDA. Un CM dispensant de sport, vous permettra évidemment de ne pas pratiquer, mais votre présence à l'ensemble du recyclage est obligatoire. La CDA vous précisera votre situation au regard du CM fourni. Si vous êtes absent, un retrait de 10 points sera appliqué à la note « comportement ».

Liste des arbitres convoqués :



AIT BTAL Najim
AYDIN Aydin
AZCUÉ Axel
BARBIER Jonathan
BELKACEM Ilies
FINCK Nicolas
FRESSENET Axel

GHEBBARI Nourredine
GNAHORE BAHI
GRASSET Guillaume
MERMER Ismail
NOUTAI ZINSOU
REBOUL Jean Pierre
ROUBI Frédéric

RAPPEL AUX SECRETAIRES ET CORRESPONDANTS DE CLUBS

Pour toute modification de rencontre

(changement de terrain, changement d'horaire, report, annulation, etc.),
merci de prendre contact directement et verbalement avec le ou les arbitres désigné(s) afin de les en informer dans les meilleurs délais.

Important :

Le listing des arbitres est mis à disposition des clubs via la boîte mail des clubs.
Cette démarche est indispensable au bon déroulement des rencontres.

COURRIERS DES ARBITRES

Réception de certificats médicaux

- LAURENT Luigi Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)
- GIRARD Arthur Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)
- HATTACH Imad Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)

Courriels lus et notés

- FRESSENET Axel
- LOMBARD Loic
- GNAHORE Bahi
- BOURDEUX Clement
- LAURENT Gilles
- CHAMBON Maël
- GOUOT Maxime
- NOUGIER Théo



Modification de coordonnées

- GOUOT Maxime
- ALHUSSEINI Karrar

COURRIERS DES CLUBS

ENT.S TREFLE F.

Félicitations transmises pour la prestation arbitrale

AS ST MARCELLOISE

ATHLETIC FOOT CEVENNE

Courriel lu et noté

SECTION LOIS DU JEU

Aucune réception

Président CDA
Nicolas BRUNEL